



Je soussigné Jean Tivrain  
fils de Fleuret Tivrain propriétaire  
Domicilié au Village de Rérines  
commune de Lacalm Déclare avoir reçu de  
sieur Pierre Jean Tivrain mon oncle  
propriétaire Domicilié à Falachour  
commune de Lacalm la somme de  
neuf cent francs provenant de la dot  
constituée à mon père Fleuret par son  
père Pierre Tivrain Dans le contrat  
de mariage passé devant Gibrijal  
notaire à Diamontou.

De laquelle somme de neuf cent  
francs j. lui donne bonne et  
valable quittance pour tous les biens  
paternels et maternels de mon père  
Fleuret

Dont quittance finale

Falachour le quatre feullet mil huit cent  
soixante huit

Tivrain